

Elle organise le maintien à domicile des aînés

Publié le 13/06/2017 à 02:23



Françoise Mazire met en scène le maintien à domicile des aînés dans toute la Normandie. | Crédit photo : Ouest-France

Françoise Mazire a créé fmAdom, une société d'assistance administrative à domicile. Elle est nommée aux trophées de l'économie Normande 2017.

Trois questions à...

Françoise Mazire, créatrice de fmAdom, société d'assistance administrative à domicile.

Comment vous est venue l'idée d'une société d'assistance administrative à domicile ?

Il y a vingt ans, confrontée au problème de la garde de ma fille, j'avais pensé à un service de garde au domicile des parents. À l'époque, j'étais cadre à la DRH de la société Bosch et je n'ai pas approfondi cette piste. Ce mode d'accueil est aujourd'hui très répandu. J'avais vu juste, mais trop tôt.

(...) j'ai organisé la fin de vie de ma maman à son domicile, entourée de sa famille et de ses amis. J'ai pu mesurer que l'énergie, le temps et la complexité administrative à mettre en œuvre pour y parvenir étaient dissuasifs pour la majorité des gens. Mais c'est tellement important que je me suis lancée. J'ai obtenu, en 2008, un master santé public et créé ce nouveau métier d'assistante administrative à domicile.

Quelles sont vos prestations ?

Réaliser le souhait des seniors de rester à la maison le plus longtemps possible se prépare et s'organise. Avant tout, j'établis un diagnostic et des propositions concernant l'aménagement de l'habitat. C'est un préalable qui favorise le maintien à domicile prolongé en optimisant et sécurisant le logement. Anticiper et mettre en place la délégation des tâches que le senior ne peut plus effectuer est également essentiel : la préparation des repas, les courses, l'entretien du logement et du linge, les déplacements à des rendez-vous, par exemple. Il est donc important de trouver les intervenants capables d'assurer ces tâches déléguées et d'agir avec psychologie pour faire accepter cet équilibre aux aînés et à leur famille. C'est la condition de la pérennité du maintien à domicile. Enfin, gérer l'administratif et, en particulier, les dossiers de subvention. J'interviens dans toute la Normandie.

Le maintien à domicile est-il accessible financièrement ?

En 2015, la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) a reconnu le caractère d'entreprise à la personne de mon activité. Cet agrément est essentiel, car il donne accès pour mes clients aux aides prévues. Mon expérience m'a permis de constater que le maintien à domicile est une solution financièrement compétitive pour les familles : les dispositifs comme l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie), cumulés à l'avantage fiscal, réduisent les coûts comparativement à un hébergement en résidence.

Contact : 02 31 83 78 53 ou www.fmadom.fr